



Cotonou, le 14 janvier 2026.

COMMUNIQUE RADIODIFFUSE

Le Chef d'Etat-major Général des Forces armées béninoises communique :

Dans le cadre de la coopération militaire avec les armées étrangères, des places de candidature au concours d'accès aux écoles françaises de formation d'officier ont été octroyées par la France aux Forces armées béninoises (FAB). A cet effet, il sera organisé une **présélection** des candidats civils et militaires au concours d'admission dans l'une des écoles de formation ci-après : Ecole Navale (EN), Ecole Spéciale Militaire (ESM) et l'Ecole de l'Air (EA). Trois (03) candidats présélectionnés par école prendront ensuite part à la **sélection finale** organisée par les partenaires français les **03, 04 et 05 mars 2026** à Cotonou.

Les citoyennes et citoyens béninois désirant y prendre part sont donc invités à s'inscrire à la **Direction des Ecoles et des Sports (DES)**, sise derrière l'école primaire publique Gbégamey-Nord à Cotonou ou au Camp Séro Kpéra à Parakou le **mardi 27 janvier 2026 à 17h au plus tard**.

I- CONDITIONS A REMPLIR

- Etre militaire ou civil béninois des deux (02) sexes ;
- Ne pas être un agent permanent de l'Etat ou un ancien militaire radié ;
- Jouir de ses droits civiques et être de bonne moralité pour les civils;
- Etre âgé de vingt-quatre (24) ans au plus au **31 décembre 2026** (être né le **31/12/1996 ou après**);
- Avoir une taille minimale de 1,60m pour les filles et 1,65m pour les garçons ;
- Etre titulaire au moins d'une licence ou d'un diplôme reconnu équivalent .
- Avoir un Bac scientifique pour les candidats de l'Ecole Navale et de l'Ecole de l'Air.
- Avoir pris part au test de présélection psychotechnique organisé par l'Armée de l'Air et être classé parmi les meilleurs pour les candidats de l'Ecole de l'Air
- Etre apte physiquement et médicalement.

II- DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature qui devront parvenir au plus tard le **mercredi 28 janvier 2026 à 17 heures** à la Direction des Ecoles et des Sports, comporteront les pièces ci-après :

- un (01) cartable à sangles portant le nom, le(s) prénom(s), la date de naissance, le statut (civil, militaire, ou AET), les coordonnées (numéros de téléphone....), l'école pour laquelle le candidat concourt (EN, ESM ou EA) et l'épreuve optionnelle pour les candidats à l'ESM ;
 - un (01) extrait légalisé de l'acte de naissance ou du jugement supplétif ou une (01) copie de l'acte de naissance sécurisé ;
 - une photocopie de la carte d'identité militaire, un (01) certificat de présence au corps avec photo cachetée (uniquement pour les militaires) ;
 - une (01) photocopie légalisée de la carte d'identité nationale, carte d'identité biométrique, du passeport ou du certificat d'Identification Personnelle (CIP) en cours de validité (uniquement pour les civils) ;
 - un certificat de nationalité (uniquement pour les civils) ;
 - un (01) casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois à la date du dépôt ;
 - une (01) photocopie légalisée du diplôme ou de l'attestation du baccalauréat scientifique pour les candidats de l'Ecole navale et de l'Ecole de l'air ;
 - une (01) photocopie légalisée du diplôme ou de l'attestation de licence (Les licences obtenues dans les établissements privés ne sont pas acceptées, fournir les attestations ou diplômes de licences nationales à la place) ;
 - un (01) certificat médical d'aptitude physique datant de moins d'un mois attestant de l'aptitude du candidat à prendre part aux épreuves physiques, délivré par un médecin militaire ou le médecin-chef responsable de l'hôpital de zone de référence.
- Frais de participation : cinq mille (5000) francs.

NB : 1. Aucun dossier de candidature ne sera reçu après la date limite du dépôt des dossiers.

2. Tout dossier de candidature incomplet ou comportant des pièces non valides ou autres pièces que celles susmentionnées ne sera pas recevable.

III- DIFFERENTES PHASES DE COMPOSITION

La présélection se déroulera en deux (02) phases :

- Les épreuves sportives comportent : Test Cooper, grimper et Abdominaux pour toutes les Ecoles. Le lieu et la date de déroulement des épreuves sportives seront communiqués ultérieurement.

Toute note de zéro (00) sur vingt (20) et toute moyenne générale inférieure à dix (10) sur vingt (20) aux épreuves d'évaluation physique sont éliminatoires. Seuls les candidats ayant passé avec succès les épreuves physiques sont autorisés à prendre part aux épreuves écrites.

- Les épreuves écrites se dérouleront à Cotonou, dans un centre unique de composition. Le lieu et la date de composition ainsi que le chronogramme de déroulement desdites épreuves seront précisés ultérieurement.

Les matières de compositions sont les suivantes :

- **ESM** : Culture Générale (dissertation) ; Matières optionnelles (Histoire ou Mathématiques) ;
- **EN** : Culture Générale (dissertation), Mathématiques (Analyse-Géométrie), Anglais.
- **EA** : uniquement les matières sportives, les matières écrites ayant déjà eu lieu.

IV- DIVERS

L'accès aux différents centres de composition est subordonné à la **présentation d'une pièce d'identité officielle en cours de validité** (carte nationale d'identité, carte d'identité biométrique, certificat d'identification personnelle, passeport ou carte d'identité militaire)



Général de corps d'armée Fructueux C. A. GBAGUIDI



Scanned with
MOBILE SCANNER